

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2019 - Avis du Conseil Municipal

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2019, à l'issue du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 5 février dernier.

Dijon, contrairement à l'ensemble de l'académie, ne voit pas diminuer ses effectifs scolaires du premier degré. En effet, selon les prévisions des directeurs d'école, Dijon devrait connaître une hausse de plus de 50 élèves à la rentrée de septembre. C'est incontestablement le résultat du dynamisme de la métropole dijonnaise en matière de construction de logements et ce, malgré la baisse de la démographie constatée au niveau national. Sans son action, les effectifs scolaires seraient en baisse et des postes d'enseignants seraient sans doute supprimés.

Comme les années passées, au-delà des taux d'encadrement, Madame la Directrice académique privilégie des études qualitatives, selon le contexte de chacune des écoles, pour décider des ouvertures/fermetures de classe. A noter après la mise en œuvre des dédoublements des classes de CP à la rentrée de septembre 2018, le dédoublement des classes de CE1 dans les écoles situées en REP à la rentrée de septembre 2019.

1. 1. Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2019

1.1 - Attributions d'emploi (au nombre de 21)

Attributions d'emploi au titre du dédoublement des CE1 en REP (au nombre de 7)

- Lamartine élémentaire	+2 postes
- Alsace élémentaire	+1 poste
- Anjou élémentaire	+1 poste
- Buffon élémentaire	+2 postes
- Colette élémentaire	+1 poste

Autres attributions d'emploi (au nombre de 8)

		Moyenne par classe après mesure
- Montmuzard élémentaire	11ème classe	22,91
- Eiffel élémentaire	10ème classe	22,70
- Joséphine Baker élémentaire	9ème classe	24,67
- Paulette Lévy élémentaire	7ème classe	21,43
- Monts de Vignes maternelle	5ème classe	24,80
- Victor Hugo maternelle	4ème classe	24,50
- Chevreul maternelle	4ème classe	22,25
- Lamartine maternelle	5ème classe	21,40

Pérennisation des moyens provisoires attribués à la rentrée 2018 (au nombre de 5)

		Moyenne par classe après mesure
- Darcy élémentaire	8ème classe	21,50
- Chevreul élémentaire	6ème classe	22,17
- Colombière élémentaire	5ème classe	21,60
- Paulette Lévy élémentaire	ULIS	
- York élémentaire	7ème classe	16,29

Ouverture sous réserve de vérification des effectifs (au nombre de 1)

		Moyenne par classe après mesure
- Camille Flammarion élémentaire	9ème classe	14,33

1.2 – Fermeture de classes (au nombre de 8)

Retraits d'emplois (au nombre de 6)

		Moyenne par classe après mesure
- Monts de Vignes élémentaire	8ème classe	25
- Maladière maternelle	7ème classe	29,17
- Montchapet maternelle	6ème classe	29,20
- Drapeau maternelle	4ème classe	29,67
- Petit Bernard maternelle	4ème classe	26
- Champollion maternelle	7ème classe	25

Non pérennisation de moyens provisoires (au nombre de 2)

		Moyenne par classe après mesure
- Dampierre élémentaire	7ème classe	25,50
- Jean Jaurès maternelle	3ème classe	28

Au total, 21 ouvertures et 8 fermetures de classe sont comptabilisées.
Le solde ouvertures/fermetures est positif et s'élève à 13 classes.

A noter en outre le retrait de 5 postes du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans les écoles élémentaires Alsace, Anjou, Champollion, Champs Perdrix et York qui bénéficient du dédoublement des classes de CE1 à la rentrée prochaine.

2. L'avis du Conseil Municipal

Il convient de souligner que l'école maternelle Champollion (REP), et les écoles élémentaires Monts de Vignes et Dampierre font l'objet d'une mesure de retrait d'emploi, alors même que les moyennes par classe, après mesure, seraient supérieures ou égales aux taux d'encadrement de référence dont s'est dotée la Ville, à savoir :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
- 23 élèves par classe en école maternelle en REP,
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en REP.

S'ajoute à l'ensemble de ces situations, celle de l'école maternelle Montchapet qui fait l'objet d'une mesure de fermeture alors que la fusion récente des périmètres scolaires des écoles maternelles Hauts de Montchapet et Montchapet nécessite une attention toute particulière.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - émettre un avis favorable aux ouvertures de classe ;
- 2 - émettre un avis défavorable aux fermetures de classe se traduisant par une moyenne par classe, après mesure, supérieure ou égale à :
 - 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
 - 23 élèves par classe en école maternelle en REP,
 - 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
 - 20 élèves par classe en école élémentaire en REP,

c'est à dire les fermetures de classes des écoles :

- maternelle Champollion (REP),
- élémentaire Monts de Vignes,
- élémentaire Dampierre,

3 - demander que l'école maternelle Montchapet fasse l'objet d'un nouvel examen.

4 - demander que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée 2019.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ